



Déclaration intersyndicale – Réunion de négociation sur la rémunération – 26 février 2020

Précédant la dernière réunion de négociation du 11 février dernier, les organisations syndicales ont reçu le 7 février une proposition d'accord sur « **les modalités de négociation retenues au titre de la politique de rémunération au CEA** ». Les premières mesures proposées dans ce projet d'accord ne répondent pas aux revendications légitimes des salariés. La direction se contente de reconduire deux primes existantes contre un chantage à la déstructuration de notre grille actuelle, jugée protectrice bien que perfectible.

Les organisations syndicales regrettent unanimement l'absence d'évolution sur le projet initial malgré les rencontres bilatérales qui se sont déroulées la semaine dernière. Il semble que la direction n'ait aucune volonté d'améliorer la rémunération des salariés en place et reste campée sur ses positions sans aucune marge de manœuvre.

En conséquence, l'accord proposé par la direction ne peut être signé en l'état par aucune organisation syndicale. Toutes attendent de la direction de nouvelles propositions. En l'absence de réponses, les organisations syndicales vont communiquer vers les salariés pour les informer et les mobiliser sur le chantage à la dénonciation des accords salariaux qui est inacceptable.